

MAIRIE DE SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND

EXTRAIT DU REGESTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU DIX MARS DEUX MIL VINGT TROIS

Nombre de membres élus : 11

Présents : 11

Représentés : 0

Votants : 10

Absents : 2

Pour : 09

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt-trois, le 10 mars à 18 heures

Le Conseil Municipal de SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Gérard MOULINIER, Maire.

Étaient présents : Mr MOULINIER Gérard, Mr DUBET Jean Pierre, Mr MICOINE Claude, Mme TERRIEN Dominique, Mme CADOT Martine, Mr LOUIS Fabrice, Mr BOURDONCLE Denis et Mme VIALE Anne Marie.

Date de la convocation : 27/02/2023

Étaient absents excusés : Mr DOLE Franck et Mr GRELAUD Jean Frédéric

N° 5 - 2023

Mr GRELAUD Jean Frédéric a donné pouvoir à Madame Dominique TERRIEN

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre DUBET assisté de la secrétaire de Mairie

Objet : Action civile en démolition de deux constructions illégales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

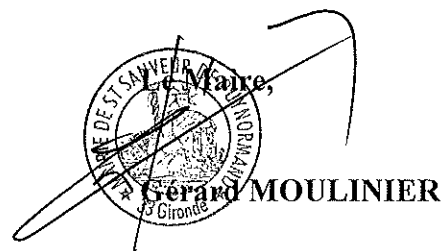
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de faire procéder à la démolition des deux constructions illégales de Monsieur Bernard GIRET, une action en civile doit être intentée ;

Considérant qu'il convient d'engager une procédure en démolition des deux maisons individuelles construites en infraction au code de l'urbanisme ;

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé,

Autorise Monsieur le Maire à intenter une action en justice ;

Désigne Maître Cyril CAZCARRA, Cabinet HMS Atlantique Avocats, pour représenter la commune dans cette instance.



Le Maire,
Gérard MOULINIER

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le



ID : 033-213304728-20230310-DELIB_5_2023-DE